

INFO COMMANDE

Pour une bonne gestion et un meilleur suivi de vos commandes de licences, vous devez impérativement :

- Conserver un exemplaire du bon de commande licences du « dossier adhésion 2019 » durant toute l'année scolaire (disponible dans l'espace sécurisé de notre site internet www.ffec.asso.fr).

Chaque école a la possibilité de demander à tout moment de nouvelles cartes en les commandant auprès du siège de la FFEC.

Pour les structures dépendant des collectivités territoriales, vous devez, au préalable, vous rapprocher de votre service comptable afin qu'il **établit un bon de commande** type et le joindre avec le bon de commande inclus dans le « dossier adhésion 2019 ».

Les cartes inutilisées en fin de période d'inscription des licenciés (soit le 31 janvier 2019), pourront être renvoyées à la FFEC **avant le 1^{er} mars 2019** et seront remboursées. **Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible.**

Si votre structure à un budget supérieur à 50 000 € et que vous avez commandé moins de 30 licences à tarif plein vous devez vous acquitter de la cotisation d'équité (cf. appel à cotisation FFEC). Cette cotisation peut à tout moment de l'année être convertie en licence tarif plein ou réduit. Pour se faire vous aurez simplement à nous retourner votre fichier « licenciés.xls » mis à jour à administration@ffec.asso.fr

Toutes les licences, qu'elles soient annuelles ou temporaires, **doivent être déclarées sur le fichier « licences.xls »**. Le fichier devra être envoyé par mail administration@ffec.asso.fr

N'hésitez pas à contacter Aurélie Moïse, administratrice, pour toutes informations complémentaires au 01.41.58.22.30 ou par mail administration@ffec.asso.fr

Merci de votre collaboration,

**Fédération Française
des Écoles de Cirque**

13 rue Marceau - 93100 Montreuil
Tél. : +33(0)1 41 58 22 30
Fax : +33(0)1 41 58 22 34
accueil@ffec.asso.fr
www.ffec.asso.fr

ASSOCIATION LOI 1901 – SOUTENUE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LE MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
AGRÉÉE JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET AU TITRE DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Bon de commande licences

Nom de la structure :

Adresse de livraison :

Nom du responsable de la commande :

Licence tarif plein avec assurance 2019		
Quantité	Tarif unitaire	Net à payer
.....X	21,20 € =	

Licence tarif plein sans assurance* 2019		
Quantité	Tarif unitaire	Net à payer
.....X	20,20 € =	

*Pour pouvoir déclarer vos licenciés sans assurance, vous devez joindre à ce bon de commande une attestation de votre assureur précisant que vos adhérents sont couverts pour l'activité cirque pour l'année 2019.

A partir du 1^{er} janvier 2019 Licence tarif réduit 2019

Activités ponctuelles/stages du/...../2019 au/...../2019

Quantité	Tarif unitaire	Net à payer
.....X	6.90 € =	

Total à payer	€
----------------------	----------

Nom du responsable de la saisie des licences :

Fait à le

Signature :

**Fédération Française
des Écoles de Cirque**

13 rue Marceau - 93100 Montreuil
Tél. : +33(0)1 41 58 22 30
Fax : +33(0)1 41 58 22 34
accueil@ffec.asso.fr
www.ffec.asso.fr

ASSOCIATION LOI 1901 - SOUTENUE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LE MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
AGRÉÉE JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET AU TITRE DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Information :

Nous n'acceptons plus les chèques individuels, nous vous remercions d'établir un seul et unique chèque correspondant au montant total de votre commande sur ce bon.
Merci de votre compréhension.